COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
**Genevois**
***Le Président***

| GRAND CONSEIL | | | |
|---|---|---|---|
| Expédié le: | | Session GC: 28-29.08.2025 | |
| Président | X | Députés (100) | |
| Correspondance GC | X | Bureau | X |
| Secrétariat | | Chefs de groupe | X |
| Commission: enseignement | | | |
| Objet: | | | |
| Copie à: | | | |

GRAND CONSEIL
reçu le 27 AOUT 2025

C4171

**À l'attention du Bureau du Grand Conseil**
**Au secrétariat général**
Grand Conseil de la République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

*Ref : FB/CA/CAB/06-08-25*

**Objet : Appel au dialogue transfrontalier à la suite de la décision du Conseil d'État genevois du 11 juin 2025.**

**Mesdames et Messieurs les Députés,**

En ma qualité de Maire et de Président de la Communauté de communes du Genevois, je me permets de porter à votre connaissance les vives préoccupations suscitées par la décision prise le **11 juin 2025** par le **Conseil d'État genevois**.

Cette décision unilatérale, dont la portée dépasse largement les seules limites administratives entre nos deux pays, impactera profondément l'ensemble de notre **bassin de vie commun**. D'après nos informations, elle concernerait à ce stade **environ 2 500 enfants** scolarisés dans le canton, et soulève des enjeux majeurs tant sur le plan éducatif que logistique.

Le 10 juillet dernier, **avec dix Présidents de Communautés de communes et d'Agglomération françaises** représentant **près de 500 000 habitants**, nous avons adressé un courrier à **Madame la Vice-Présidente Anne Hiltpold**, sollicitant un rendez-vous afin d'échanger sur cette problématique essentielle. À ce jour, **aucune réponse ne nous est parvenue**.

Nous ne pouvons que **regretter l'absence de réponse**, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, la décision prise sans concertation soulève de **graves difficultés d'organisation** pour les collectivités françaises : capacité d'accueil, recrutement de personnel, prise en charge périscolaire, etc.

Contrairement à la Suisse, qui avait la possibilité d'anticiper les effectifs scolaires, **nos collectivités n'ont pas eu le temps ni les moyens d'adapter leurs infrastructures**. Cette situation met en péril la qualité d'accueil des enfants et le bon fonctionnement des services éducatifs.

Le sujet de l'éducation ne peut être traité sans **dialogue ni coordination transfrontalière en l'espèce**. Il en va de l'intérêt supérieur de nos enfants et de **la pérennité de notre coopération.**

**Par votre intermédiaire**, Mesdames et Messieurs les Députés, nous **lançons un appel solennel au rétablissement d'un dialogue institutionnel constructif** entre nos deux territoires.

L'avenir éducatif des enfants de notre région frontalière en dépend.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de bien vouloir envisager sa **lecture en séance**, ou à défaut, sa diffusion auprès des membres du Grand Conseil et du Conseil d'État.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

**Florent BENOIT**
Président de la Communauté de Communes du Genevois
Maire de Vulbens